

Onoma 57

Journal of the International Council of Onomastic Sciences

ISSN: 0078-463X; e-ISSN: 1783-1644

Journal homepage: <https://onomajournal.org/>

Xavier Deniau, *Histoire des noms de famille français : de leur formation à leur disparition*, Paris : L'Harmattan, 2021, 255 pp., ISBN 978-2-343-23528-8

Pierre-Henri Billy*

CNRS, Université Paris-I Sorbonne, France

To cite this article: Billy, Pierre-Henri. 2022. Xavier Deniau, *Histoire des noms de famille français : de leur formation à leur disparition*, Paris : L'Harmattan, 2021, 255 pp., ISBN 978-2-343-23528-8. *Onoma* 57, 309–312. DOI: 10.34158/ONOMA.57/2022/19

To link to this article: <https://doi.org/10.34158/ONOMA.57/2022/19>

© *Onoma* and the author.

Article history

Received on 20 November 2022.

Final form accepted on 21 November 2022.

Published online on 31 January 2023.

* Contact: pierre-henri.billy@cnrs.fr

Xavier Deniau, *Histoire des noms de famille français : de leur formation à leur disparition*, Paris : L’Harmattan, 2021, 255 pp., ISBN 978-2-343-23528-8

PIERRE-HENRI BILLY



(https://www.editions-harmattan.fr/livre-histoire_des_noms_de_famille_francais_de_leur_formation_a_leur_disparition_xavier_deniau-9782343235288-71907.html)

L’ouvrage est préfacé par François-Xavier Deniau, fils de l’auteur et diplomate. L’auteur lui-même a mené une carrière politique intense, constamment réélu député du Loiret de 1962 à 2002 et maire d’Escrignelles de 1965 à 2001. Né en 1923, décédé en 2011, il a, de par ses fonctions politiques, joué un rôle majeur dans la mise en œuvre de ce vaste espace géolinguistique que sera la francophonie. Tellement investi dans cette opération qu’il a pu publier en 1983 *La francophonie* dans la nécessaire collection des *Que sais-je ?*, puis en 1988 un *Florilège de la langue française et de la francophonie*. Amoureux de la langue, il en est ainsi devenu un porte-parole.

Outre le milieu familial favorable à ce double parcours, l’auteur a suivi, juste après-guerre, les cours d’onomastique d’Albert Dauzat à l’EPHE, côtoyant ainsi la future anthroponymiste Marie-Thérèse Morlet. C’est là qu’il fit ses premières armes en apportant à Dauzat la carte d’*Aire de la plus grande fréquence du suffixe -eau après nom de baptême* et son commentaire que Dauzat a publiés dans son ouvrage sur *Les noms de famille de France* (1949, p. 309–311). Il n’a depuis laissé qu’un article onomastique de 2 pages, et quelques rares communications devant la Société française d’Onomastique.

Le présent ouvrage a été écrit à la main, dans un espace temps particulièrement long (environ 1980–2000). La supervision et l’Avant-Propos [9-11] ont été assumés par son propre fils, François-Xavier, lui-même auteur d’un mémoire de Démographie à l’ENSAE sur *Les noms de famille en France, essai de dénombrement* (1977), peu avant la célèbre communication du polytechnicien Michel Tesnière sur *Vie et mort des noms de famille* présentée à la SFO (novembre 1979) et aussitôt publiée. Ce livre de X.D. présente la caractéristique d’être un ouvrage de vulgarisation, et l’absence de

bibliographie (manifestement arrêtée en 1981), de références internes, nonobstant la présence de très rares notes qui n'apportent guère au propos, laisse quelque peu dubitatif : la démonstration scientifique n'était ni la démarche ni la fin. Le fait qu'il fût manuscrit a entraîné de nombreuses mélectures fâcheuses : ainsi *Estemard* pour *Esmenard* et *Nasonlart* pour *Nalonsart* [111], sans parler de mots ou chiffres illisibles [48, 62, 127, 129, 158, 216]. Un index complet met fin à l'ouvrage [233–250].

L'ouvrage n'a pas été rédigé dans le but d'ajouter à ce que l'on savait déjà, mais d'écrire différemment dans un but bien précis : contribuer « sagement » et politiquement au débat sur la disparition programmée des noms de famille de France, et appuyer ainsi la proposition de loi qu'il souhaitait déposer au Parlement, et qui devint le fondement de la « loi Gouzes », adoptée par le Parlement en 2002, destinée à modifier le mode traditionnel de transmission des noms. Pour lui, le système juridique en vigueur, hérité de la Révolution française, constituait la cause principale de cette disparition [25].

[17–25] « Le patrimoine onomastique français : noms de lieux et noms d'hommes ». Curieusement, l'auteur fixe au XV^e s. l'arrêt de la création des toponymes [19], oubliant ainsi ce qu'on appelle la couche dialectale postmédiévale, qui occupe plus de la moitié du corpus des noms actuels. Il y voit en « coïncidence » la fixation des noms de famille à la même époque [20].

[29–51] « Les hommes et leur nom ». Il reprend aussi, à bon escient, la classification de Lévi-Strauss, mais utilise pour l'Antiquité celle, bien plus ancienne (1824) quoiqu'encore pertinente, de Salverte [32–41]. Présence d'un utile chapitre sur « Littérature et onomastique » [43–51].

[55–97] « L'histoire du patrimoine onomastique français ». Peu de surprises : les exemples sont empruntés à la *RIO* et à l'ouvrage fondateur de Dauzat. Cependant, il met bien en valeur l'évolution de la législation.

[101–138] « Les noms du terroir français ». Le titre apparaît quelque peu bizarre dans la mesure où cette partie est relative aux seuls matronymes et noms transmis par les femmes, ainsi que les noms des Juifs.

[141–172] « Les noms et la géographie ». Ici, le titre est ambigu : il traite des noms dans les pays francophones, en Europe, outre-Atlantique et Océan Indien, et constitue en soi un bon apport au Dauzat.

[175–219] « Quel avenir pour les noms de famille français ? » Rappel intéressant et bien documenté de l'évolution de la législation, de son cadre et de sa mise en oeuvre. Il utilise un rapport effectué pour lui-même par le démographe Nicolas Brouard en 1981, pierre statistique étayant une proposition de loi destinée à assouplir la transmission et la francisation des noms ; ce rapport a été édité par l'INED en 1989, sans mise à jour, sous le titre *L'extinction des noms de famille : une approche*.

[223–232] « Pour que les noms revivent », l'auteur propose de faciliter la francisation des noms étrangers, de relever les noms d'ancêtres décédés et

de différencier les souches d'une même famille. La loi de 2002 qui, en dépit de son nom (« loi Gouzes », son rapporteur), doit tout aux efforts constants et sans cesse renouvelés du député Xavier Deniau, est le résultat législatif du manuscrit présentement publié, long plaidoyer *pro domo* et fortement argumenté.

L'intitulé de la dernière partie montre s'il en était besoin le côté militant du manuscrit : l'anthroponymie est vivante, et comme la langue française qui ne cesse d'évoluer au contact des autres langues, exogènes et endogènes, elle s'enrichit de l'apport des noms d'émigrés et s'appauvrit des noms devenus si rares qu'ils disparaissent définitivement en dépit des lois de 2002 et de 2022.

La maladie a achevé son œuvre avant que l'auteur ne l'ait fait.
Requiescat in pace !